Fondation Hamon : un avocat demande l'audition de Dati

16/01/2008 à 13h14

Nouveau rebondissement dans l'affaire de la fondation Hamon, du nom de ce musée qui n'a jamais vu le jour mais pour lequel des millions d'euros de subventions semblent s'être volatilisés. Me Guméry, l'avocat du mécène éponyme Jean Hamon, a demandé vendredi dernier au tribunal de grande instance de Versailles l'audition de plusieurs responsables du conseil général des Hauts-de-Seine ayant eu vent du dossier. Parmi eux, Rachida Dati, adjointe du directeur général des services au conseil général en 2004 et 2005. Le juge d'instruction en charge de l'affaire a désormais un mois pour donner suite ou non à cette demande.

Le musée d'art contemporain aurait du voir le jour sur l'Ile-Saint-Germain, à Issy-les-Moulineaux. 192 toiles données au conseil général par le riche promoteur et mécène Jean Hamon devaient y être exposées. Si la création de ce musée n'a finalement jamais eu lieu, quelque 7 millions d'euros de subventions ont, elles, bel et bien été versées par un syndicat mixte, créé fin 2000. La justice s'interroge notamment sur une somme de 750.000 euros versée à Jean Hamon. Mais d'autres sommes astronomiques sont parties en pure perte pour frais d'études et de chantier. La SEM 92 aurait ainsi reçu 3,8 millions d'euros, note le *Journal du Dimanche* dans sa dernière édition.

suite